Pôles Nationaux Handisport
CREPS de Bordeaux
653, Cours de la Libération
33405 TALENCE CEDEX

Pôles Nationaux Handisport
CREPS de Bordeaux
653, cours de la Libération
33400 TALENCE

Dossier suivi par : Bastien DROBNIEWSKI
Mél : b.drobniewski@handisport.org

CHEMINS DE SELECTION DES POLES NATIONAUX HANDISPORT 2024/2025

Rappel du contexte

Sous l'égide de la Fédération Française Handisport, et en étroite collaboration avec son service performance, les Pôles Nationaux athlétisme handisport, tennis de table handisport et basket-fauteuil sont des structures d'entrainement implantés au CREPS de Bordeaux, favorisant l'accès vers le haut-niveau en articulant un accompagnement individualisé autour de 3 piliers :

- Excellence sportive : Contribuer à la réussite sportive avec des entrainements quotidiens encadrés, sur des équipements sportifs de qualité, en veillant à la santé de chaque sportif par un suivi médical adapté à la pratique sportive de haut-niveau.
- Réussite scolaire : Favoriser la réussite scolaire et universitaire par des aménagements scolaires, un soutien scolaire de qualité en liaison avec les établissements partenaires et les équipes pédagogiques du CREPS de Bordeaux.
- Développement personnel : Accompagner le développement personnel, l'apprentissage à la vie citoyenne et collective, l'accès à l'autonomie en intégrant les valeurs de respect et de responsabilité.

Rappel des objectifs

Les objectifs principaux des Pôles Nationaux Handisport sont les suivants :

- Améliorer et optimiser les conditions de l'entrainement.
- Accompagner chaque sportif vers son plus haut-niveau de performance et potentiellement vers les différents niveaux de collectifs fédéraux (accès à la performance espoirs, accès à la performance toutes catégories, performance).
- Alimenter les équipes de France Espoirs et/ou Seniors pour faire rayonner la France sur la scène internationale.
- Favoriser la construction d'un triple projet : sportif, scolaire et éducatif.

Conditions de recrutement

Chaque saison sportive, des sportifs intègrent les Pôles nationaux handisport selon les conditions listées dans le présent document. Le nombre de jeunes sélectionnés est à la discrétion de l'équipe technique des Pôles Nationaux selon les potentiels affichés et les conditions logistiques imposées par le CREPS Bordeaux.

Les observations menées pendant les séances d'entrainement lors des stages fédéraux, des journées de détection ainsi que les résultats obtenus sur les compétitions nationales/internationales ne sont pas les seuls critères d'aide à la décision. La marge de progression, les aspects motivationnels et morphologiques ainsi que le potentiel de l'athlète concerné à horizon 2028 seront pris en compte.

Les journées annuelles de détection représentent un temps privilégié pour l'encadrement technique pour évaluer la faisabilité du projet, les aspects techniques, scolaires et psychologiques de chaque candidat.

La sélection est proposée par l'équipe technique des Pôles Nationaux Handisport puis approuvée par le Directeur Technique National de la Fédération Française Handisport.

Prérequis – tronc commun

Les jeunes devront posséder un potentiel physique (force, souplesse, endurance ainsi qu'une condition physique générale), motivationnel et morphologique et répondre aux conditions suivantes pour participer à la détection annuelle des Pôles Nationaux Handisport :

- Avoir à minima 13 ans. Les jeunes âgés de 14 à 16 ans feront l'objet d'une étude prioritaire. La classification sera corrélée à l'âge dans l'étude du profil (ex : en athlétisme, un jeune classé T35 de 18 ans sera prioritaire sur un jeune classé T38 du même âge).
- Disposer d'une licence fédérale handisport mention compétition dans l'une des activités suivantes : athlétisme, tennis de table ou basket-fauteuil.
- Présenter un projet scolaire et/ou professionnel sérieux, ou à défaut un projet de formation. Les candidatures des sportifs scolarisés, du cycle collège jusqu'aux formations post bac, selon la spécialité du parcours (généraliste, technologique ou professionnel, apprentissage) seront étudiées en corrélation avec l'offre de formations existantes sur les établissements partenaires et à proximité du CREPS de Bordeaux.
- Être présent sur les journées annuelles de détection.
- Avoir la capacité de s'inscrire dans une démarche d'acquisition progressive de l'autonomie ou être éligible à l'intégration d'une structure spécialisée. Le degré d'autonomie sera évalué, en prenant en considération l'âge et le handicap. Selon les cas, des compensations et/ou accompagnements spécifiques peuvent être proposés.

Prérequis disciplinaires

L'accès aux Pôles Nationaux Handisport est soumis à des prérequis de détection, exigeant un certain niveau de performance sportive. Le passage par la filière de détection Jeunes à Potentiel (JAP) et/ou le circuit national de compétitions est indispensable.

<u>Pour l'athlétisme handisport :</u>

- Avoir participé au stage régional puis national « Jeunes à Potentiel » en 2023
- Et/ou avoir participé au moins à une compétition nationale ou un championnat national, inscrit dans la liste ci-dessous, en ayant marqué un nombre de points

supérieur à zéro à la table de cotation dans une des épreuves inscrites au programme des Jeux Paralympiques et proposées dans sa classification

- Championnat de France du 2 et 10 juin 2023 à Saint-Etienne.
- Coupe des Régions / Challenge national des jeunes le 30 septembre 2023 à Saint-Florentin.
- Championnat de France en salle 2024.

Pour le basket-fauteuil :

- Avoir participé au stage régional puis national « Jeunes à Potentiel » en 2023
- Et /ou avoir participé au Championnat de France U23 en 2023 et/ou 2024.

Pour le tennis de table handisport :

- Avoir participé au stage régional puis national « Jeunes à Potentiel » en 2023
- Et/ou avoir participé au Championnat de France Jeunes 2023 et/ou au Critérium Fédéral Handisport 2023/2024.

Procédure de recrutement

Etape 1
- D'octobre 2023 au 2 février 2024 : Envoi des candidatures selon les prérequis identifiés

Etape 3
- 17 et 18 février 2024 : Journées de détection au CREPS de Bordeaux (en présence des familles)

Etape 4
- 13 au 18 avril 2024 : Stage de sélection au CREPS de Bordeaux, en mixité avec les Pôles Nationaux et collectifs Accès à la Performance Espoirs

Etape 5
- Fin avril 2024 : Délibération en commission mixte de sélection

Etape 6
- Du 1er mai 2024 au 15 mai 2024 : Sélection des candidatures

Etape7
- Juin 2024 : Communication officielle de la sélection auprès des familles et du réseau fédéral, après validation du D.T.N de la FFH et de la direction du CREPS.

La présence du sportif lors des journées annuelles de détection est obligatoire pour aspirer à intégrer un Pôle National Handisport. La présence de la famille est fortement recommandée.

L'inscription aux journées de détection se fait sur la page ci-contre : https://www.handisport.org/cfh-espace-famille/ en renseignant le formulaire d'inscription dans l'espace « Détection 2024/25 ».

Pôles Nationaux Handisport
CREPS de Bordeaux
653, Cours de la Libération
33405 TALENCE CEDEX

Commission mixte de sélection

Cette Commission délibère et propose une liste de candidats en capacité d'intégrer chaque Pôle National Handisport pour la saison sportive 2024/2025.
Cette liste est soumise à la validation du D.T.N de la FF Handisport et de la direction du CREPS de Bordeaux.

La commission est composée d'une équipe pluridisciplinaire comme suit :

- Directeur de la mission Performance
- Manager disciplinaire
- Coordonnateur des Pôles Nationaux Handisport
- Entraineur des Pôles
- Médecin référent
- Educatrice spécialisée
- Psychologue référente

Partenaire d'entrainement

Chaque saison sportive, des partenaires d'entrainement intègrent les groupes d'entrainement des pôles. Ils participent à la préparation des sportifs listés au sein de chaque pôle. Ils ne peuvent pas bénéficier des accompagnements extra sportifs proposés par la structure d'entrainement (suivi médical et para médical, aménagements et suivi scolaire, laverie et hébergement au sein du CREPS, service de navettes, accompagnement logistique sur les compétitions nationales et stage fédéraux).

Conditions d'éligibilité :

- Avoir une licence fédérale handisport mention « compétition » à jour.
- S'entrainer régulièrement en club dans une logique compétitive
- Avoir un comportement exemplaire et contribuer à la dynamique des groupes d'entrainement

Conditions d'accès :

- La candidature au pôle est soumise à la validation du coordonnateur des pôles et de l'entraineur. La fréquence et le choix des séances sont construit mutuellement entre le sportif et l'entraineur.

Conditions de maintien :

- Un comportement exemplaire et une assiduité seront imposés à chaque partenaire d'entrainement. Si les conditions ne sont pas remplies, la collaboration d'arrêtera expressément.

Conditions financières :

- Coût financier de 500 euros pour la saison sportive. Les sportifs inscrits sur liste ministérielle en catégorie « Senior » , « Elite » ou « Relève » sont exonérés de ce coût financier..